

Séance
ordinaire du 15
juin 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15^e) JOUR
DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 h 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos tel qu'exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis ainsi que madame Manon Albert, de la firme Mallette.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.06.301

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.06.302

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :
2. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

4. Acceptation du dépôt des états financiers de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2019.
5. Autorisation de publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019.
6. Autorisation de mandat au cabinet d'avocats Cain Lamarre.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Modification à la résolution 20.05.258 - embauche de quatre étudiants au service de sécurité incendie.
8. Autorisation d'embauche pour le camp de jour.

LOISIRS

9. Autorisation de modification de chantier no 30 dans le cadre du projet de construction de l'amphithéâtre Desjardins.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Autorisation d'achat et d'installation d'un système de climatisation pour la caserne.
11. Acceptation des lettres d'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

12. Autorisation d'octroi de contrat à la firme Sani-Manic pour la vidange des fosses septiques.
13. Autorisation de mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet du prolongement du réseau d'aqueduc du chemin Price.

URBANISME

14. Dépôt du procès-verbal de la réunion du jeudi 28 mai 2020 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

15. Autorisation de mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis.
16. Autorisation de don à Éco Mitis.
17. Période de questions.
18. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

20.06.303

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU 31 DÉCEMBRE 2019

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente les états financiers 2019 de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'accepter lesdits rapports tels que présentés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le rapport financier de la Ville de Mont-Joli et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

En conformité avec l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire Martin Soucy fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur, année 2019.

20.06.304

AUTORISATION DE PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT l'article 105.2.2. de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la publication du texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 sur le site internet de la Ville.

20.06.305

AUTORISATION DE MANDAT AU CABINET D'AVOCATS CAIN LAMARRE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat au cabinet d'avocats Cain Lamarre aux fins de représenter la Ville de Mont-Joli dans les dossiers de contestations du rôle d'évaluation foncière déposé en 2019, et ce, au tarif horaire de 300 \$.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.06.306

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 20.05.258 - EMBAUCHE DE QUATRE ÉTUDIANTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'embauche des étudiants était conditionnelle à des programmes de subvention salariale;

CONSIDÉRANT QUE des programmes de subventions ont été confirmés pour l'embauche de ces quatre étudiants au service incendie;

CONSIDÉRANT QUE des précisions s'avèrent nécessaires à la résolution;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'apporter les précisions suivantes :

- Monsieur Jérémy Lévesque occupera le poste de Coordonnateur pour une période de 8 semaines débutant le 22 juin prochain pour un horaire de 35 heures semaine au taux de 15,85 \$ de l'heure;
- Monsieur Alexandre Caron occupera le poste de pompier préventionniste en vertu du programme Emploi Été Canada via l'Association des pompiers de Mont-Joli, pour une période de 8 semaines débutant le 22 juin prochain pour un horaire de 35 heures semaine au taux horaire de 13,10 \$;
- Monsieur William Richard occupera le poste de pompier préventionniste en vertu du programme Étudiant au travail de Desjardins programme couvrant 50 % du salaire pour une période de 6 semaines à 30 heures semaine pour un taux horaire de 13,10 \$ débutant le 22 juin prochain. Monsieur Richard travaillera deux semaines supplémentaires au taux de 13,10 \$ pour 35 heures, son salaire sera pris à même le budget du service incendie.
- Monsieur Mathieu Dutil occupera le poste de pompier préventionniste en vertu du programme Étudiant au travail Desjardins dont 50 % de son salaire sera couvert, et ce, pour 6 semaines à 30 heures semaine au taux horaire de 13,10 \$. Monsieur Dutil sera en poste le 29 juin prochain.

20.06.307
Annie

AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de moniteurs (trices) était à compléter;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues de sélection ont été réalisées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service des ressources humaines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'embauche de madame Noémie Richard pour une période de 7 semaines au taux horaire de 13,60 \$ débutant le 29 juin prochain.

LOISIRS

20.06.308 **AUTORISATION DE MODIFICATION DE CHANTIER NO 30 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier suivante :

- Crédit pour la fourniture et l'installation de la clôture du refroidisseur. (5 000 \$)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.06.309 **AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION POUR LA CASERNE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'un système de climatisation pour la caserne à la firme Réfrigération Air C, et ce, au montant de 16 830 \$ plus les taxes.

20.06.310 **ACCEPTATION DES LETTRES D'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE MONT-JOLI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli se sont entendus sur les sujets suivants :

- Rémunération des pompiers à l'essai ayant complété la formation de pompier 1 et des pompiers à l'essai possédant la formation de pompier 1 à l'embauche;
- Fonctionnement lors d'intervention de désincarcération sur le territoire et à l'extérieur du territoire de la caserne 31;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les ententes intervenues et autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice des ressources humaines et monsieur Robert Roger, directeur du service incendie à signer pour et au nom de la Ville lesdites lettres d'entente.

TRAVAUX PUBLICS

20.06.311 **AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME SANI-MANIC POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi d'un contrat à la firme Sani-Manic pour la vidange des fosses septiques pour une période d'un an pour un prix de 195 \$ par unité, ce qui représente un montant approximatif de 14 625 \$ plus les taxes.

20.06.312 **AUTORISATION DE MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU CHEMIN PRICE**

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont présenté une soumission soient :

- Englobe 14 730.60\$ taxes incluses
- GHD 20 562.13\$ taxes incluses

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi du mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc du chemin Price à la firme Englobe au montant de 14 730.60\$ taxes incluses.

URBANISME

20.06.313
Alain

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU JEUDI 28 MAI 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le jeudi 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du jeudi 28 mai 2020 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 61 permis de rénovation pour une valeur de 1 298 200 \$;
- L'émission de 6 permis de construction pour une valeur de 4 439 000 \$;
- Deux demandes de PIIA;

AFFAIRES NOUVELLES

20.06.314

AUTORISATION DE MANDAT À MONSIEUR PAUL GINGRAS, AMÉNAGISTE À LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis pour la préparation d'esquisses de lotissements pour la poursuite du développement résidentiel à l'extrémité de la rue Beaupré, et ce, pour un montant de 1278,67\$ plus les taxes.

20.06.315

AUTORISATION DE DON À ÉCO MITIS

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement d'un don de 5 000\$ à l'organisme Éco Mitis.

20.06.316

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

20.06.317

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière